

Mairie de CHENEBIER - Département de Haute-Saône

## Compte-rendu du Conseil Municipal du 20 mars 2023 à 18 heures 00

**Nombre de conseillers en exercice : 15    présents : 13    votants : 15**

Présents	M. ABRY Francis, MM.BELOT PMarie - JUGE Nathalie – FRANCOIS Christiane - LLOPIS Antoine, MM. ABRY Jean - CLAUDEL Claude –MORIS Florence - REBERT Mickaël MM. DELAVACQUERY Thierry – FLORIN Marie-Laure, MERGER David – PETIT Valentin, conseillers municipaux.
Secrétaire de séance	FRANCOIS Christiane
Absents excusés	MENESTRET Marc - MONNERET Matthieu
Procuration	MENESTRET Marc à FRANCOIS Christiane MONNERET Matthieu à BELOT Pierre-Marie
Date convocation	14/03/2023

Lecture du compte-rendu de la précédente assemblée et signature du registre.

Ajout à l'ordre du jour : autorisation d'ester en justice.    Vote : unanimité 15 pour.

### 1) Compte de gestion 2022

M. le Maire présente le compte de gestion proposé par M. le Trésorier de la DGFIP pour les budgets communal et assainissement 2023, dont la balance suit :

### BUDGET COMMUNAL

		DEPENSES	RECETTES
Réalizations de l'exercice	FONCTIONNEMENT	358 799.83	355 897.34
	INVESTISSEMENT	594 117.38	912 374.63
Reports 2020	FONCTIONNEMENT	0.00	43123.46
	INVESTISSEMENT	23 678.46	0.00
TOTAL (réalisations+reports)		976 595.67	1 311 395.43
RESTES A REALISER 2021	INVESTISSEMENT	275 355.13	141 185.00
RESULTAT CUMULE	FONCTIONNEMENT	358 799.83	399 020.80
	INVESTISSEMENT	893 150.97	1 053 559.63
	TOTAL CUMULE	1 251 950.80	1 452 580.43

Le conseil municipal n'a pas d'observations à formuler.    Vote : 15 pour.

**BUDGET ASSAINISSEMENT**

		DEPENSES	RECETTES
Réalizations de l'exercice	FONCTIONNEMENT	58785.61	84062.73
	INVESTISSEMENT	49021.29	48772.08
Reports 2021	FONCTIONNEMENT		21777.19
	INVESTISSEMENT		
TOTAL (réalisations+reports)		107806.90	154612.00
RESTES A REALISER 2021	INVESTISSEMENT	0	0
RESULTAT CUMULE	FONCTIONNEMENT	58785.61	105839.92
	INVESTISSEMENT	49021.29	48772.08
	TOTAL CUMULE	107806.90	154612.00

Le conseil municipal n'a pas d'observations à formuler. Vote : 15 pour.

**2) Compte Administratif 2022**

M. le Maire présente le compte administratif 2022 pour les budgets commune et assainissement, dont les balances sont les suivantes (conformes à celles du Compte de Gestion 2022) :

**BUDGET COMMUNAL**

		DEPENSES	RECETTES
Réalizations de l'exercice	FONCTIONNEMENT	358 799.83	355 897.34
	INVESTISSEMENT	594 117.38	912 374.63
Reports 2020	FONCTIONNEMENT	0.00	43123.46
	INVESTISSEMENT	23 678.46	0.00
TOTAL (réalisations+reports)		976 595.67	1 311 395.43
RESTES A REALISER 2021	INVESTISSEMENT	275 355.13	141 185.00
RESULTAT CUMULE	FONCTIONNEMENT	358 799.83	399 020.80
	INVESTISSEMENT	893 150.97	1 053 559.63
	TOTAL CUMULE	1 251 950.80	1 452 580.43

**BUDGET ASSAINISSEMENT**

		DEPENSES	RECETTES
Réalizations de l'exercice	FONCTIONNEMENT	58 785.61	84 062.73
	INVESTISSEMENT	49 021.29	48 772.08
Reports 2021	FONCTIONNEMENT		21 777.19
	INVESTISSEMENT		
TOTAL (réalisations+reports)		107 806.90	154 612.00
RESTES A REALISER 2021	INVESTISSEMENT	0	0
RESULTAT CUMULE	FONCTIONNEMENT	58 785.61	105 839.92
	INVESTISSEMENT	49 021.29	48 772.08
	TOTAL CUMULE	107 806.90	154 612.00

Il quitte la salle et ne participe pas au vote.

M. BELOT – 1<sup>er</sup> Adjoint – propose le vote des comptes administratifs 2022 présentés par M. le Maire comme ci-dessus :

Compte Administratif 2022 – budget Communal : 14 POUR

Compte Administratif 2022 – budget Assainissement : 14 POUR

M. le Maire réintègre la salle de réunion pour la poursuite de la séance.

**3) Affectation des Résultats 2022 sur l'exercice 2023****BUDGET COMMUNAL**

Les 2 sections dégagent un excédent. Il n'y a donc pas d'affectation de résultat. Les reports sont les suivants :

FONCTIONNEMENT 61 287.37 cpt 002

INVESTISSEMENT 23 731.61 cpt 001                      Vote : 15 pour.

**BUDGET ASSAINISSEMENT**

La section d'investissement présente un déficit de 249.21 € alors que la section de fonctionnement est excédentaire de 47 054.31 €.

Il convient donc d'affecter 249.21 € au 1068 en couverture du déficit d'investissement. Les reports seront les suivants :

FONCTIONNEMENT 46 805.10 €

INVESTISSEMENT 0.00

1068 249.21 €                      Vote : 15 pour.

**4) Attribution logement communal**

M. le Maire informe les conseillers que le logement communal T3 n°6 sis Place du Temple au 2<sup>e</sup> étage – porte droite est vacant.

La commission des logements s'est réunie et a décidé de l'attribuer à Mme Lucie BRUEY.

Le loyer est fixé à 380 € mensuels assortis d'une provision pour charges de chauffage de 100€ avec relevé de compteur et régularisation au 1<sup>er</sup> trimestre de l'année suivante.

La caution est fixée à un mois de loyer soit 380 €.

Le bail est établi pour une durée de 6 ans à compter du 15 mars 2023.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer le bail et toutes pièces nécessaires à ce contrat.

Vote : 15 POUR.

### **Ajout à l'ordre du jour : Autorisation donnée à M. le Maire d'ester en justice.**

M. le Maire informe les conseillers que suite à une plainte déposée en gendarmerie d'Héricourt pour dépôt sauvage d'ordures ménagère par personne identifiée, l'affaire portée en justice s'est soldée par un non-lieu suite à vice de forme, bien que la délibération lui déléguant pouvoirs, qui a été votée au début du mandat, stipule dans l'article 12 que « le conseil municipal autorise le Maire à intenter au nom de la commune les actions en justice, ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle ».

Il aurait fallu qu'une délibération spécifique à ce thème soit présentée.

En effet, la décision d'ester en justice au nom de la commune appartient au conseil municipal, qui peut déléguer au maire (Article L-2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Le conseil municipal, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré :

- Donne délégation à M. le Maire pour ester en justice au nom de commune,
- Déclare qu'en cas d'impossibilité de celui-ci, cette délégation sera attribuée au 1<sup>er</sup> Adjoint,
- Autorise M. le Maire à signer toutes pièces nécessaires à cette action, et ce pour la durée de son mandat actuel.

Vote : 15 POUR.